



NOTE ACOUSTIQUE du 14/05/18

réf : CM/18062-V1

Maître d'ouvrage : **CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER PROMOTION**

Architecte : **AI PROJECT**

Opération : « **LOGEMENTS** » - 20, avenue des Bénézits - 13720 LA BOUILLADISSE

Textes de référence :

Arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

Arrêté du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

Arrêté du 3 septembre 2013 illustrant par des schémas et des exemples les articles 6 et 7 de l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

Pièces : Analyse réalisée à partir du plan de masse phase PC du 24/04/18

Suivant les éléments en notre possession et d'après nos recherches, nous vous confirmons le classement des infrastructures bruyantes situées à proximité du projet de construction.

TABLEAU : VOIES ET ISOLEMENTS

VOIES	CLASSEMENT	VALEUR D'ISOLEMENT	DISTANCE DU PROJET	CORRECTION DISTANCE	CORRECTION ANGLE DE VUE	ISOLEMENT A RESPECTER
Avenue des Bénézits – RD 96	Catégorie 4 Tissu ouvert (0 à 30 mètres)	35 dB	< 10 m	-	-	35 dB

COMMENTAIRES :

Le projet est sous l'influence d'infrastructures de transports classées bruyantes. Une étude acoustique d'isolement de façade sera à réaliser pour l'opération. Cette étude permettra pour chaque pièce de définir les vitrages, volets roulants et entrées d'air nécessaires.

CHRISTINE MATHIEU

Document à faire suivre au bureau de contrôle pour avis

B.E.T. IDEM: 74, avenue de Mazargues 13008 MARSEILLE

Tél : 04.91.29.73.60 - Fax : 04.91.41.07.37 - e mail : contact@bet-idem.com